

<http://www.education.gouv.fr/cid129644/4-priorites-pour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>

## Toute l'actualité

### 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux Information - Jean-Michel Blanquer - 26/04/2018

De nouvelles recommandations pédagogiques viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Quatre recommandations pédagogiques et un guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" ont été transmis, le 26 avril 2018, aux professeurs des écoles et des collèges afin d'amener tous les élèves à la réussite scolaire.

- [Un cadre général sur l'enseignement des fondamentaux](#)
- [\[Infographie\] 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux](#)
- [Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP : téléchargez le guide](#)

#### Un cadre général sur l'enseignement des fondamentaux

Le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition des professeurs des documents de référence visant à consolider un enseignement rigoureux, explicite et progressif en français et en mathématiques durant la scolarité obligatoire.

Les quatre circulaires apportent aux enseignants **un cadre général sur l'enseignement des fondamentaux**. Ces recommandations sont issues des meilleures pratiques des enseignants et de la recherche nationale et internationale.

#### Deux recommandations sur la **maîtrise de la langue**<sup>1</sup>

Deux recommandations portent sur l'enseignement de la lecture et sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire.

Elles s'inscrivent dans le prolongement du **guide fondé sur l'état de la recherche "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP"** qui fait notamment apparaître que :

- l'enseignement systématique des **correspondances graphèmes-phonèmes** est la méthode la plus efficace ;

---

<sup>1</sup> La langue française et la langue régionale pour les élèves concernés.



# Renforcer les fondamentaux : la lettre du ministre de l'Éducation nationale aux professeurs

## Brève - Jean-Michel Blanquer - 26/04/2018

Retrouvez la lettre de Jean-Michel Blanquer aux professeurs, du 26 avril 2018. Elle fait référence aux quatre recommandations pédagogiques et au guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" qui s'inscrivent dans la stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire.

Mesdames et messieurs les professeurs,

En ce début de troisième trimestre, je tenais à m'adresser à vous directement pour vous assurer de mon plein soutien dans votre action au service des élèves et pour expliciter l'esprit des quatre textes et du livre de référence consacré à la lecture et à l'écriture que je vous envoie aujourd'hui.

Ensemble, nous pouvons faire progresser nos élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) dès lors que nous sommes lucides sur le constat et sur les leviers d'action. Le cadre pédagogique que je vous propose est issu d'un travail collectif approfondi pour tenir compte de vos meilleures pratiques et des acquis de la recherche la plus avancée. Les éclairages du Conseil scientifique de l'éducation nationale, mais aussi les derniers travaux du Cnesco et plusieurs rapports, notamment celui de Cédric Villani et de Charles Torossian consacré à l'apprentissage des mathématiques, ont été précieux pour définir les éléments de référence clairs dont vous avez besoin dans votre pratique professionnelle.

Les quatre circulaires ont pour point commun d'établir les principes d'un enseignement rigoureux, explicite et progressif, **en français**<sup>3</sup> et en mathématiques, durant la scolarité obligatoire dans le cadre des programmes. Souvent, cela peut correspondre à ce que vous faites déjà. Et c'est bien ainsi. Mais il est important qu'à l'échelle de la Nation, sur un sujet aussi nodal, chacun puisse disposer d'une référence claire et commune, assurée et assumée par l'institution.

### Deux recommandations sur la **maîtrise de la langue**<sup>4</sup>

Deux recommandations portent sur l'enseignement de la lecture et sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire. **La langue est notre bien commun**. Elle assure la cohésion de la société. Elle est le lien entre nos héritages et les générations futures. La langue est le propre de l'Homme. Elle est **la substance de la République**. Elle est vivante et elle est le socle du développement de chacun de nos élèves.

De l'enquête Pirls et de celles qui l'ont précédée, trois enseignements principaux peuvent être tirés :

---

<sup>3</sup> Et en langue régionale pour les élèves concernés des classes bilingues.

<sup>4</sup> La langue française et la langue régionale pour les élèves concernés.

- les automatismes de langue ne sont pas assez développés chez les élèves (décodage, orthographe, règles de la grammaire, de la conjugaison, etc.) alors qu'ils sont la condition sine qua non de la bonne compréhension des textes ;
- la capacité à comprendre et à accéder à l'implicite d'un texte long est trop faible ;
- les élèves les plus fragiles socialement sont particulièrement en difficulté.

Aujourd'hui, il est devenu urgent de déployer avec vous une politique de la langue <sup>5</sup>, ambitieuse, cohérente et progressive, pour permettre aux élèves d'accéder à une pleine maîtrise du français <sup>6</sup>, laquelle est au fondement de tous les apprentissages. Ce combat pour la langue est d'autant plus nécessaire que les différences de maîtrise du français <sup>7</sup> représentent la première des inégalités.

Ces deux recommandations s'inscrivent dans le prolongement du guide fondé sur l'état de la recherche Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP que nous publions aujourd'hui et qui fait notamment apparaître que :

- l'enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes est la méthode la plus efficace ;
- les activités d'écriture doivent être menées conjointement aux activités de lecture ;
- la lecture fluide, qui doit être acquise au CP, est la condition indispensable à la bonne compréhension d'un texte ;
- un manuel de lecture choisi en toute connaissance de cause est un levier de progrès ;
- une fois la lecture fluidifiée, la compréhension des mots, des constructions, des phrases et des textes doit continuer à faire l'objet d'exercices spécifiques de grammaire, de vocabulaire et de conjugaison.

Accéder à une lecture fluide se prépare dès l'école maternelle. Pour cette raison, des assises nationales sur la maternelle, préparées par Boris Cyrulnik, ont été organisées en mars. Leurs conclusions vont nous permettre de faire de l'école maternelle, plus encore qu'aujourd'hui, une "école du langage". L'enrichissement quotidien du vocabulaire, la découverte de la phonologie et du principe alphabétique, le développement de l'écoute et la compréhension de textes lus par l'adulte et la familiarisation avec les livres développent l'intérêt et le plaisir de l'enfant pour la lecture.

## Deux recommandations sur le calcul et la résolution des problèmes

Selon l'enquête Timss :

<sup>5</sup> La langue française et la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.

<sup>6</sup> et de la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.

<sup>7</sup> et de la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.

- un élève sur huit ne maîtrise pas les compétences élémentaires ;
- les élèves français ont du mal à maîtriser les connaissances mathématiques ;
- ils sont très moyens dans l'application des connaissances et le raisonnement mathématiques, notamment dans la résolution de problèmes.

Le rapport de Cédric Villani et de Charles Torossian préconise de rééquilibrer et de clarifier l'enseignement des mathématiques en lui donnant une meilleure cohérence pour en augmenter l'efficacité.

C'est pourquoi deux recommandations portent sur l'enseignement du calcul et la résolution des problèmes. L'apprentissage du calcul est à la base du raisonnement mathématique. Il est donc indispensable de donner le sens des quatre opérations dès la classe de cours préparatoire et de travailler les automatismes de calcul des élèves par des pratiques ritualisées qui libèrent leur esprit et facilitent la résolution des problèmes. Ce dernier point nécessite un travail structuré et régulier pour comprendre le problème et apprendre à établir une stratégie pour le résoudre.

Tout ceci laisse la place à des cheminements spécifiques dans le cadre de votre liberté pédagogique et pour tenir compte des particularités de chaque élève. Il est par exemple important, en mathématiques, de faire une large place à la manipulation d'objets pour aller du plus concret au plus abstrait selon des stratégies pédagogiques qui vous appartiennent et qui peuvent être éclairées par le rapport de Cédric Villani et de Charles Torossian.

Ces quatre recommandations s'inscrivent dans notre stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire.

### **Faire réussir les élèves**

À l'occasion de la dernière rentrée, ce volontarisme s'est traduit par le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+), afin d'attaquer à la racine la difficulté scolaire. Cette politique se poursuit pour les rentrées 2018 et 2019 en faveur de toutes les classes de CP et de CE1 en Rep et Rep+.

Pour vous aider à répondre aux difficultés de vos élèves, nous avons mis en place des évaluations. L'année prochaine, des **tests**<sup>8</sup>, en début et milieu de CP ainsi qu'en CE1, vous permettront d'ajuster vos enseignements au plus près de leurs besoins. Nous réfléchissons également aux outils d'intervention qui répondent efficacement aux différents types de difficultés de lecture et de langage que rencontrent les enfants.

Dans la même visée, je demande au **Conseil supérieur des programmes**<sup>9</sup> de proposer les ajustements nécessaires au regard de l'objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves. En vue de la rentrée de septembre 2018, des progressions annuelles seront mises à votre disposition pour vous aider à mieux accompagner les élèves. La cohérence des cycles demeure. Cela va de pair avec une plus grande netteté des objectifs annuels.

---

<sup>8</sup> En français et en la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.

<sup>9</sup> Inclure les mesures et formulation dans les textes généraux, relatifs à l'enseignement bilingue.

Pour vous donner le temps de bien travailler avec vos élèves, l'heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sera désormais spécifiquement consacrée aux activités de lecture et de compréhension. De même, grâce à vous, nous proposerons à toujours plus d'élèves de suivre des stages de réussite pendant les vacances scolaires.

Au collège, les élèves de 6e dont les évaluations passées en début d'année font état d'une maîtrise "insuffisante" ou "fragile" en lecture et compréhension de l'écrit suivront deux heures d'accompagnement personnalisé (AP)<sup>10</sup> entièrement dévolues à la fluidité de lecture et à la compréhension.

Le Contrat de réussite, destiné à prévenir le redoublement, permettra un accompagnement renforcé des élèves, notamment sur les questions de compréhension à l'écrit. Devoirs faits est aussi l'occasion de travailler sur les faiblesses en compréhension de l'écrit des élèves.

La mission qui vous est confiée est essentielle. C'est la raison pour laquelle la formation continue dont vous bénéficiez sera renforcée pour soutenir votre action en faveur de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Sur les dix-huit heures de formation que les professeurs des écoles suivent chaque année, neuf heures seront désormais consacrées à l'apprentissage de la lecture et neuf heures aux mathématiques. La qualité de la formation continue<sup>11</sup> fera l'objet de toute mon attention, tout comme celle de la formation initiale.

Ensemble, avec une vision au long cours, nous allons montrer que l'éducation nationale est capable de relever le défi de la lecture maîtrisée par tous les élèves et de la bonne maîtrise du raisonnement mathématique. Ainsi, nous aurons réussi ce qu'il y a de plus important pour notre École républicaine.

Votre mission est essentielle. L'ensemble du pays, l'ensemble du ministère et moi-même devons être à vos côtés pour son accomplissement. C'est le sens de mon action et de ma relation avec vous.

Avec toute ma confiance,

Jean-Michel Blanquer

---

<sup>10</sup> En français et en la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.

<sup>11</sup> En français et en la langue régionale pour les élèves concernés de l'enseignement bilingue.



# spécial n°3 du 26 avril 2018

**Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.**



## Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome

NOR : MENE1809040N

note de service n° 2018-049 du 25-4-2018

MEN - DGESCO A1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des écoles et des collèges publics et privés sous contrat

---

Former à la fois de bons lecteurs et des lecteurs actifs ayant le goût de la lecture fait partie des missions fondamentales de l'École. Accéder au sens des textes, et au plaisir que leur lecture procure, nécessite de conduire durant toute la scolarité obligatoire un travail régulier et structuré qui permette aux élèves d'acquérir des automatismes et de maîtriser les mécanismes de la lecture pour lire de manière fluide et aisée ; de développer de solides compétences de compréhension des textes permettant d'aborder les écrits dans tous les champs disciplinaires ; de découvrir des textes et des œuvres de plus en plus longs et ambitieux. Développer le goût pour la lecture, c'est aussi en faire un acte de partage et d'échange, au sein de la classe et de l'école et au sein des familles.

### 1 - Comprendre en maîtrisant le code alphabétique

L'entrée dans la lecture passe durant la petite enfance par l'écoute de textes lus par les adultes. Ce travail d'écoute et de compréhension de textes lus par les parents, le professeur ou des tiers est essentiel dans le premier lien affectif que l'enfant noue avec la lecture qui est ainsi, dès le plus jeune âge, à la fois un acte intime et un moment privilégié de plaisir partagé et d'échange. À l'école maternelle, parallèlement aux activités de découverte de la phonologie et du principe alphabétique, les élèves doivent entendre un récit au moins une fois par jour ; les textes choisis et lus par l'enseignant sont de plus en plus longs. Ils font l'objet d'un

questionnement précis afin d'enrichir le vocabulaire des élèves et leur connaissance de la construction des phrases. Ce travail permet de préparer et de faciliter l'apprentissage systématique de la lecture à l'école élémentaire.

Durant le CP, dans le prolongement de la découverte et de la sensibilisation menées à l'école maternelle, les élèves apprennent à déchiffrer les textes par un travail systématique sur les correspondances entre les lettres ou groupes de lettres et phonèmes. Le professeur prévoit plusieurs fois par période les révisions et les activités variées nécessaires pour parvenir à un déchiffrement aisé et à une réelle automatisation de l'identification des mots à la fin du CP. Le travail de lecture, à voix haute et silencieuse, se poursuit tout au long de l'école élémentaire afin que les élèves lisent avec assez d'aisance pour poursuivre leur scolarité au collège. Au CE1 et au CE2, ce travail de lecture est constamment mené en lien avec l'écriture, le vocabulaire, la grammaire, l'orthographe et la compréhension. Comme le soulignent les recommandations issues de la conférence de consensus du Cnesco, *Écrire et rédiger* (1), les différentes activités d'écriture contribuent à consolider les compétences en lecture.

La lecture à voix haute est une activité centrale pour développer la fluidité et l'efficacité de la lecture, elle fait l'objet de temps réguliers **dans les activités de français**<sup>12</sup> : à la fin de la classe de CE2, les élèves doivent être capables de lire à voix haute avec fluidité (avec exactitude et avec l'expression appropriée) après préparation, un texte d'une demi-page (soit entre 1400 et 1500 signes environ) d'un niveau syntaxique et lexical adapté à leur âge. Cette activité contribue à établir une relation entre l'identification des mots écrits et la compréhension.

À partir de la classe de CM1, les professeurs veillent aussi à ménager des temps significatifs de lecture silencieuse individuelle, non seulement **lors des séances de français**<sup>13</sup>, mais aussi **dans les différents domaines disciplinaires**<sup>14</sup>.

En plus de la lecture des œuvres et des documents étudiés en classe, c'est aussi à la lecture personnelle d'ouvrages librement choisis par l'élève qu'il faut consacrer une place dans le temps scolaire ; il s'agit là d'un temps constitutif des apprentissages, essentiel pour développer l'intérêt et le goût de l'enfant pour la lecture, et non d'un temps facultatif, qui ne concernerait qu'une partie des élèves ou qui serait placé à la marge des horaires scolaires. Des activités pour en rendre compte sous forme écrite ou orale sont organisées au sein de la classe.

Les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école, notamment sous formes d'ateliers. En cas de difficultés persistantes, les heures d'APC à l'école élémentaire et l'accompagnement personnalisé en classe de 6e permettent de mettre en place des solutions de remédiation adaptées à chacun.

## 2 - Comprendre le sens explicite et les implicites des textes

Dès l'école maternelle, le professeur s'assure toujours de la compréhension littérale du texte : elle est systématiquement explicitée par la reformulation, la paraphrase, le résumé. Puis le

---

<sup>12</sup> et de langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>13</sup> et de langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>14</sup> En français et en langue régionale (dans les classes bilingues).



questionnement des textes, guidé par l'enseignant, conduit peu à peu les élèves à dépasser le sens littéral, à saisir l'implicite, à s'interroger sur les intentions sous-jacentes, à formuler des hypothèses et à proposer des interprétations. Ce travail d'analyse des textes a toujours pour finalité une meilleure compréhension, une appréciation plus fine des œuvres par les élèves et donc le développement de leur intérêt et de leur plaisir à se les approprier. Des approches trop technicistes et systématiques peuvent en effet nuire au sens des œuvres littéraires et aux émotions que leur lecture suscite.

Face à une œuvre ou un texte nouveau, les élèves apprennent à mener une première lecture d'ensemble, sans s'arrêter sur les éventuelles difficultés lexicales ou syntaxiques, à relire le texte dans son intégralité ou certains passages autant que nécessaire, à rechercher des informations importantes pour la compréhension globale (par exemple les personnages et leurs différentes désignations dans un texte de fiction), à utiliser enfin le contexte et leurs connaissances sur la composition des mots pour rechercher le sens d'un mot inconnu. Le professeur conduit aussi peu à peu les élèves à mobiliser leurs lectures antérieures et leurs connaissances et références littéraires (les personnages-types, les situations récurrentes, etc.) ou encore les caractéristiques des genres littéraires abordés ; il mobilise des outils de la compréhension (inférences, métaphores, causalités, anomalies, etc.).

Dès que les élèves sont capables de lire par eux-mêmes de petits textes, le travail de compréhension est conduit sur les lectures faites. À partir de la classe de 6e, il est une composante régulière du cours de français mais aussi des autres disciplines.

Les lectures proposées aux élèves sont diversifiées, allant des différents genres de la littérature de fiction à la poésie, aux œuvres documentaires, à la littérature d'idées et à la presse d'information et scientifique. Le professeur attire constamment l'attention des élèves sur la variété des textes et documents auxquels ils sont confrontés et les entraîne à adapter leur lecture aux caractéristiques de ce qu'ils lisent.

Au collège, les correspondances entre les périodes au programme en histoire et **les programmes de français**<sup>15</sup> permettent aux élèves d'acquérir les repères d'histoire littéraire et culturelle nécessaires pour situer dans le temps les textes qu'ils lisent. Ces connaissances renforcent leur compréhension des œuvres du patrimoine lues et étudiées, développent leur conscience de l'existence d'un héritage culturel et contribuent ainsi à développer leur intérêt pour la lecture et la découverte de ce patrimoine.

### 3 - Comprendre des textes longs

Tout au long de la scolarité, à mesure que leurs compétences en lecture se développent, les élèves sont conduits à lire des textes de plus en plus longs et de plus en plus complexes sur les plans syntaxique et lexical. L'enseignant est particulièrement attentif à ces critères pour organiser une progression dans les textes et les œuvres proposés. Chaque année, les élèves lisent intégralement un nombre significatif d'œuvres, qu'elles soient étudiées en classe ou qu'elles soient des lectures cursives en lien avec les entrées du programme ou avec des projets interdisciplinaires. Les professeurs ne doivent pas préjuger des capacités ni du goût de leurs élèves pour la lecture de textes considérés comme exigeants et d'accès moins aisé. Que ce soit

---

<sup>15</sup> et de langue régionale (dans les classes bilingues).

en raison de leur longueur, de l'ancienneté ou de la richesse de la langue utilisée, de la complexité des intrigues ou encore de la difficulté des thèmes abordés. Les professeurs les accompagneront et les guideront alors dans ces lectures.

Au cycle 2, du CP au CE2, de cinq à dix œuvres sont étudiées par année scolaire.

Au cycle 3, le nombre de lectures augmente significativement en même temps que commence à se construire et se structurer la culture littéraire des élèves ; sont ainsi lus en classe au moins :

- en CM1 : cinq ouvrages de littérature de jeunesse contemporaine et deux œuvres du patrimoine ;
- en CM2 : quatre ouvrages de littérature de jeunesse contemporaine et trois œuvres du patrimoine ;
- en 6e : trois ouvrages de littérature de jeunesse contemporaine et trois œuvres du patrimoine.

Chaque année du cycle 4, de la 5e à la 3e, l'élève lit :

- au moins trois œuvres complètes du patrimoine en lecture intégrale, qui sont donc étudiées en classe ;
- au moins trois œuvres complètes en lecture cursive, notamment de littérature de jeunesse, qui font l'objet de comptes rendus selon des modalités variées ;
- et au moins trois groupements de textes (étudiés en classe ou lus de manière cursive à titre complémentaire).

Les professeurs peuvent utilement s'appuyer sur les **listes de référence**<sup>16</sup> publiées et périodiquement complétées et mises à jour sur le site Éduscol<sup>17</sup> (école élémentaire, collège) pour enrichir leurs connaissances en littérature de jeunesse et faire des choix pertinents en fonction de leur projet pédagogique :

<http://eduscol.education.fr/cid58816/litterature.html>

<http://eduscol.education.fr/cid105688/selection-2017-litterature-pour-les-collegiens.html>

Afin d'aider l'élève à répartir de manière homogène ses lectures sur l'année et lui laisser le temps de s'approprier les textes les plus longs, les professeurs mettent à profit les congés de fin de semaine et les vacances pour indiquer des lectures et organiser les travaux qui peuvent les accompagner. Autant que possible, le choix de ce qu'il lit est laissé à l'élève à partir de la proposition de plusieurs ouvrages, dans le but d'éveiller sa curiosité et de stimuler son intérêt. À cette fin, les premières pages des œuvres proposées peuvent être lues en classe ; on peut également avoir recours à des fichiers audio de débuts d'œuvres ou d'extraits choisis s'ils sont accessibles. Les élèves sont encouragés à lire pendant les vacances d'été, à partir de propositions variées. L'opération Un livre pour les vacances permet aussi à tous les écoliers de

<sup>16</sup> En français et en langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>17</sup> Prévoir l'élaboration de listes de références d'œuvres en langues régionale à ajouter sur Eduscol.

CM2 d'accéder à un grand texte du patrimoine littéraire durant l'été et de partager cette découverte en famille.

#### 4 - Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre

La lecture régulière d'un texte devant un auditoire, la récitation ou l'interprétation en public d'un texte littéraire mémorisé permet de partager une œuvre avec les autres. Les élèves apprennent peu à peu à améliorer leur articulation et le volume de leur voix, à varier les intonations, à utiliser posture, regard, mimiques et gestuelle pour capter l'attention de l'auditoire.

Au fil des années, l'accent est d'abord mis sur la fluidité de la lecture ou de la récitation, puis sur le rythme et sur la projection de la voix, sur l'utilisation du langage corporel, et dans le cas d'un jeu à plusieurs, sur la prise en compte des partenaires. La préparation de la prestation est un véritable travail de compréhension, qui peut être mené individuellement ou collectivement, afin de rechercher les effets à produire sur l'auditoire et d'améliorer l'expressivité de la lecture ou du jeu.

L'École est aussi un lieu de présence, de partage et d'échange du livre (autre que le manuel scolaire), qui doit être constamment visible et accessible dans l'espace scolaire, dans le coin lecture de la salle de classe et dans les bibliothèques à l'école primaire qui se doivent d'être accueillants et chaleureux, dans les centres de documentation et d'information au collège qui facilitent l'accueil des élèves dans ce but. Les enseignants organisent et encouragent la circulation des livres. Ils associent, quand c'est possible, les élèves à la gestion du prêt des livres et à l'acquisition de nouveaux ouvrages.

Les professeurs des écoles peuvent s'appuyer sur l'expertise et les compétences des bibliothécaires du service public du livre pour enrichir et renouveler les fonds et les collections. Les élèves empruntent régulièrement des livres qui correspondent à leurs propres goûts, les lectures personnelles sont encouragées et des dispositifs sont prévus pour en parler en classe et pour partager ainsi ses découvertes et son plaisir de lire. Les élèves sont aussi incités à fréquenter les bibliothèques de proximité et les librairies.

Tout au long de leur scolarité, ils sont ainsi familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) ; il s'agit de créer des habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit. Autant que possible, prioritairement dans les petites classes de l'école primaire, avant que l'enfant n'acquière une certaine autonomie dans la lecture, les familles sont sensibilisées à l'importance de la lecture partagée en famille, et associées à l'acte de lire.

En parallèle, le ministère de l'Éducation nationale soutient les associations qui œuvrent pour la promotion du livre et de la lecture à travers des actions éducatives conduites sur les temps scolaire et périscolaire<sup>18</sup>, telle l'association *Lire et faire lire*, qui œuvre à la transmission entre

---

<sup>18</sup> En français et en langue régionale.

les générations du goût de la lecture, ou encore l'association *Silence ! On lit*, qui aide les écoles et les établissements à organiser des moments de lecture en commun.

La lecture participe de l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à la réussite des élèves et à leur réalisation en tant qu'individus.

Le ministre de l'Éducation nationale,  
Jean-Michel Blanquer

(1) Cnesco, Conférence de consensus 14 et 15 mars 2018, *Écrire et rédiger, comment guider les élèves dans leurs apprentissages* (<https://www.cnesco.fr/fr/ecrire-et-rediger/>)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128707](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707)

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.

## Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française<sup>19</sup>

NOR : MENE1809041N

note de service n° 2018-050 du 25-4-2018

MEN — DGESCO A1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des écoles et des collèges publics et privés sous contrat

---

La maîtrise de la langue française<sup>20</sup> est fondamentale pour l'émancipation des élèves. La capacité des élèves à comprendre, à analyser le fonctionnement de la langue<sup>21</sup> et à savoir appliquer les règles est indispensable, car elle conditionne leur accès à tous les enseignements disciplinaires. Elle commande leur réussite scolaire ainsi que leur insertion dans la vie sociale.

La scolarité obligatoire doit permettre de l'acquérir de manière solide et durable.

La difficulté à pratiquer la langue française, notamment à l'écrit, dans ses niveaux soutenu et même standard est constatée aussi bien dans le champ scolaire que dans les champs universitaire et professionnel.

Ce texte a donc pour objectif d'aider les professeurs à conduire un enseignement rigoureux, explicite et progressif de la grammaire et du vocabulaire. Il en affirme les enjeux et en propose les modalités.

---

<sup>19</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>20</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>21</sup> Le français et la langue régionale (dans les classes bilingues).

## **1 - L'enseignement de la grammaire et du vocabulaire : des enjeux de compréhension et d'expression**

La compréhension de l'écrit repose sur la fluidité du déchiffrage ainsi que sur un lexique riche et la maîtrise des règles de l'orthographe et de la grammaire. La qualité de l'expression, notamment écrite, découle de ces connaissances.

Dans toutes les activités qui sont menées en classe, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, apprendre le vocabulaire permet de connaître le sens et l'orthographe des mots. Apprendre la grammaire (l'étude de la morphologie et de la syntaxe de la langue française) permet de comprendre les relations entre les mots.

### **Un enseignement effectif**

La leçon de grammaire ou de vocabulaire ne peut se résumer, en particulier au collège, à une série d'observations et d'activités ponctuelles à l'occasion de l'étude d'un texte. Aborder les notions grammaticales ou acquérir du vocabulaire au détour d'une activité plus globale de lecture ou d'écriture tend à faire croire que ces notions sont subsidiaires alors même qu'elles sont fondamentales pour écrire comme pour lire, comprendre et interpréter un texte.

À tous les niveaux de la scolarité obligatoire, **l'enseignement de la langue**<sup>22</sup> est donc mené systématiquement, et la leçon de grammaire et de vocabulaire (découverte d'une notion grammaticale ou d'un mot, de son sens, de son étymologie comme de son histoire et leur appropriation par l'élève) doit être pratiquée conformément aux programmes, qui affirment la place importante des séances qui leur sont consacrées.

### **Un enseignement régulier et explicite**

Comme tout apprentissage, celui de la grammaire et du vocabulaire nécessite non seulement observation et réflexion, mais aussi régularité et répétition. L'enseignant veille donc à inscrire ces leçons dédiées à la langue dans l'organisation quotidienne de son enseignement et à les annoncer comme telles aux élèves. La fréquence de ces leçons spécifiques est détaillée *infra* selon les cycles.

Par ailleurs, cet enseignement ne se réduit ni à une liste de prescriptions, ni à un étiquetage stérile. Afin qu'elles soient comprises et mémorisées de manière efficace, il convient au contraire d'explicitier les normes grammaticales en partant des formes régulières avant de faire place, progressivement, aux exceptions. De même, il est souhaitable d'explicitier les noms des classes de mots, des groupes syntaxiques et de leurs fonctions.

---

<sup>22</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

Au cours des leçons de vocabulaire, toute la richesse sémantique des mots et des expressions dans lesquelles ils sont employés doit être explorée et régulièrement révisée.

### Un enseignement structuré et progressif

La mise en œuvre de séances spécifiques de grammaire et de vocabulaire, sollicitant observation, manipulation, réflexion, mémorisation et automatisation doit être renforcée. Pour ce faire, il convient de distinguer entre les séances qui ont pour objectif la découverte et la compréhension des textes, les séances destinées à la mise en œuvre des connaissances **sur la langue**<sup>23</sup> dans la pratique de l'écriture et les séances consacrées plus particulièrement à la structuration des connaissances. Chacune des séances laissera une place importante à l'oral des élèves avant de procéder à une institutionnalisation des connaissances.

La littérature est essentielle pour que l'enfant découvre le plaisir de la lecture. Cependant, le texte littéraire ne doit pas être conçu comme un prétexte pour aborder une notion grammaticale. Les apprentissages grammaticaux n'ont pas à être soumis à une progression liée à des thématiques ou des enjeux littéraires : une telle progression est trop souvent contraignante et sans rapport avec la construction progressive des éléments constituant la langue, elle peut nuire à la structuration des connaissances des élèves. Il est donc nécessaire de prévoir en amont une progression annuelle globale de l'enseignement de la grammaire, fondée sur la complexité croissante et la complémentarité des notions à assimiler et des compétences à acquérir.

Quant au vocabulaire, si son apprentissage peut avantageusement être lié à l'étude d'un texte en particulier par le repérage du champ lexical d'une notion, il doit également faire l'objet de séances qui lui sont dédiées et favorisent ainsi, à l'oral ou à l'écrit, la découverte du plaisir des mots.

### Un enseignement équilibré

Autant grammaire et vocabulaire doivent occuper une place définie dans l'ensemble de **l'enseignement du français**<sup>24</sup>, autant il serait préjudiciable de ne pas respecter un équilibre entre ses différentes dimensions et de ne pas établir de lien entre ces séances spécifiques et l'étude des textes littéraires comme documentaires. Ces connaissances (lexicales et grammaticales) seront réinvesties lors de la lecture et de la production de textes, en classe de littérature et dans toutes les autres disciplines.

À l'école élémentaire en particulier, l'étude de la morphologie (notamment les conjugaisons) ne peut se faire aux dépens du temps consacré à celle de la morpho-syntaxe. C'est en effet par l'observation de l'organisation et du fonctionnement de la langue que différentes règles d'orthographe grammaticale prennent leur sens.

---

<sup>23</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>24</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

Grammaire et vocabulaire sont au service de la lecture et de l'écriture : les notions étudiées constituent en effet pour les élèves des outils tant pour mieux comprendre les textes et justifier des interprétations que pour améliorer leur expression écrite. Cette amélioration suppose donc une pratique régulière de l'écriture sous toutes ses formes et dans tous les champs disciplinaires.

Cet enseignement explicite et progressif de la grammaire et du vocabulaire apporte une aide particulière aux élèves les plus fragiles linguistiquement en leur donnant des points de repère, gages d'une plus grande assurance et d'une meilleure efficacité **dans l'usage de la langue**<sup>25</sup>.

## 2 - Les connaissances et les compétences attendues en grammaire et en vocabulaire

**Les programmes de français**<sup>26</sup> actuellement en vigueur sont conçus pour établir une continuité dans l'enseignement de la langue du cycle 2 au cycle 4. Ainsi, les notions étudiées au cycle 3 figurent en nombre délibérément restreint pour permettre un apprentissage de la morphologie et du vocabulaire et poser les bases d'un enseignement de la syntaxe sur lequel l'accent doit être mis au collège. Il convient de s'assurer que ces notions sont acquises dans le cadre d'une progression équilibrée.

Pour faciliter l'établissement de cette dernière, les priorités en grammaire et des échelles lexicales feront prochainement l'objet de repères de progression annuels.

## 3 - Les modalités de l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire

### Les temps d'enseignement de la langue

Au cycle 2 comme au cycle 3, l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire s'appuie sur des leçons et activités spécifiques et régulières, dispensées chaque jour de la semaine tout au long de l'année scolaire et consacrées, pour la grammaire, à la construction de notions clairement identifiées. La répétition facilite la compréhension, la mémorisation et l'application des procédures. Elle fixe durablement les connaissances. Dans le cadre de la durée hebdomadaire moyenne consacrée à **l'enseignement du français**<sup>27</sup>, il est nécessaire de consacrer au moins trois heures par semaine à un enseignement structuré de **la langue**<sup>28</sup>, en cycle 2 comme en classe de CM1 et en classe de CM2.

Au collège, ces leçons de grammaire et de vocabulaire doivent être poursuivies avec une fréquence hebdomadaire pour une durée d'au moins une heure trente sur les 4 h 30 en classes de 6e, 5e et 4e et les 4 heures en classe de 3e consacrées chaque semaine à **l'enseignement du français**<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>26</sup> et de langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>27</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>28</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>29</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).



Cette fréquence s'accompagne d'une vigilance constante en matière de qualité de l'expression orale et écrite, d'une attention portée, par l'enseignant comme par l'élève, au respect des normes dans tous les domaines d'enseignement à l'école, dans toutes les disciplines au collège, dans les lectures et les écrits demandés aux élèves, dès le cours préparatoire, jusqu'à la classe de troisième et bien au-delà de la scolarité obligatoire.

## Les démarches pédagogiques pour l'enseignement de la grammaire

Au cycle 2 comme au cycle 3, la pratique d'exercices est quotidienne. Des activités systématiques d'entraînement et de réinvestissement succèdent aux activités d'observation. Les exercices proposés alternent des temps d'appropriation individuelle et des temps collectifs afin de permettre aux élèves de traiter ces exercices en commun et de réfléchir ensemble à cette occasion à des questions d'ordre grammatical qui éclairent souvent des questions orthographiques.

L'orthographe grammaticale est étroitement liée aux relations grammaticales entre les mots et aux formes verbales. Son apprentissage est conduit de manière à mettre d'abord en évidence **les régularités du système de la langue**<sup>30</sup> auxquelles il faut s'entraîner et qu'il convient d'automatiser par l'intermédiaire d'exercices de mémorisation et d'application en faisant varier les contextes d'apprentissage. Cet apprentissage nécessite des séances relativement longues, par exemple à partir de corpus de phrases, qui permettent aux élèves d'observer les régularités orthographiques et d'apprendre les règles correspondantes. Elles sont accompagnées d'exercices destinés à mettre en place chez les élèves des réflexes et des automatismes.

Pour mener une **séance de langue**<sup>31</sup>, le professeur peut mettre en œuvre différents dispositifs et modalités de travail. Parmi toutes les démarches existantes, il est utile de se référer, selon l'objectif, l'objet et le moment de l'apprentissage, à certaines pratiques de l'enseignement de la langue :

- **la démarche de la récurrence et de la répétition** correspond à une approche ritualisée qui repose sur la mémorisation, la restitution et l'automatisation. Certaines connaissances ou certains savoir-faire nécessitent une approche brève et récurrente. Les activités à proposer peuvent être la mémorisation de mots et de phrases, la dictée du jour, la lecture à voix haute de phrases complexes pour en faire repérer la structure et en comprendre ainsi le sens, etc. Elles doivent trouver également toute leur place au collège ;
- **la leçon de grammaire respecte quatre étapes fondamentales** : la phase d'observation et de manipulation, la structuration et la formulation des règles, la phase de consolidation, de mémorisation et d'automatisation par un entraînement soutenu à l'utilisation des connaissances acquises et enfin l'évaluation. La multiplicité des exercices d'entraînement permet d'automatiser les mécanismes acquis et de garantir ainsi la solidité des connaissances grammaticales ;
- **le travail sur un corpus** (ensemble de mots, de phrases, d'énoncés sélectionnés à dessein par l'enseignant) engage l'élève, par l'intermédiaire d'activités de manipulation et de classement, à dégager une régularité, à identifier la notion à partir de l'observation. Le corpus

<sup>30</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>31</sup> français et langue régionale (dans les classes bilingues).

d'apprentissage sert à proposer un modèle de réflexion ou un classement à partir d'un nombre suffisant d'informations ;

- **le travail en lien avec l'écriture** permet d'apprendre aux élèves, grâce aux indications données par l'enseignant, à réviser leur production en exerçant une vigilance orthographique et en mobilisant les acquisitions travaillées lors des leçons de grammaire. Toute leçon de grammaire doit trouver son prolongement et son application dans des activités d'écriture aux formes variées : argumentation, invention, imitation dont l'objectif est aussi d'aider les élèves à s'approprier leur manière d'écrire ;
- **le travail en lien avec la lecture** permet aux élèves d'exercer cette même vigilance orthographique et mobilisation des connaissances grammaticales pour comprendre avec exactitude.

### **Les démarches pédagogiques pour l'enseignement du vocabulaire**

L'enseignement du vocabulaire s'appuie sur le sens des mots, l'analyse de leur formation et de leur polysémie, s'il y a lieu. Un corpus de fiches pédagogiques consacrées aux mots les plus présents dans les entrées de programmes et dans les consignes adressées aux élèves pour orienter leur travail est en cours d'élaboration. Ces fiches proposeront aux enseignants diverses approches pédagogiques pour amorcer l'étude des mots, apporteront les informations essentielles sur l'origine et l'histoire de chacun et proposeront des exercices et activités destinés à fixer le sens du mot et à favoriser son réemploi à bon escient. Elles fourniront des références littéraires et artistiques qui peuvent, *via* l'étude d'un mot, enrichir la culture personnelle des élèves.

En effet, l'étude du vocabulaire ne se réduit pas à un catalogue de définitions : elle met en jeu l'enrichissement culturel de chaque élève ainsi que la notion de plaisir à découvrir un mot, sa singularité, ses sonorités, sa calligraphie, etc.

L'enseignement du vocabulaire contribue également à la maîtrise de l'orthographe lexicale qui favorise l'automatisation de la reconnaissance des mots et l'accès à leur sens. Des séances courtes et régulières d'enseignement de l'orthographe lexicale sont quotidiennement consacrées à un travail de mémorisation des mots. La mémorisation des règles orthographiques mais aussi des mots irréguliers les plus fréquents doit être constante tout au long de la scolarité pour enrichir le vocabulaire des élèves. Les exercices d'épellation, ceux associant forme graphique et mémoire visuelle, ainsi que ceux portant sur le lexique peuvent y contribuer.

### **L'importance de la dictée**

La dictée, dans ses différentes modalités, offre aux élèves l'occasion de se concentrer exclusivement sur la réflexion logique et la vigilance orthographique que nécessite la transcription d'un texte qui leur est lu. Cet exercice présente l'avantage, pour les élèves, de travailler des compétences précises qui peuvent être identifiées, sériées et annoncées par le professeur. À titre d'exemple, lors d'une séance de dictée, l'élève portera son attention sur l'accord dans le groupe nominal qui a fait l'objet d'une leçon précédente ; une autre fois, il

focalisera sa vigilance sur la morphologie verbale sans évidemment relâcher son attention sur les points étudiés précédemment.

Dès lors, les différentes formes de la dictée ont toutes leur place pour consolider l'orthographe lexicale comme l'orthographe grammaticale : auto-dictée, dictée de mots ou de phrases préparées, dictée raisonnée, dictée visant un contrôle des connaissances, etc.

À l'école élémentaire, l'exercice de la dictée doit s'installer quotidiennement.

## L'évaluation

La vigilance constante exigée pour la correction grammaticale ainsi que pour la variété et la précision du vocabulaire ne signifie pas que les autres qualités attendues pour un écrit ou un oral (imagination dans certains cas, rigueur du raisonnement dans un autre cas, etc.) soient minimisées ou que la prestation de l'élève soit trop lourdement pénalisée si des erreurs par rapport à la norme sont commises. La réflexion sur la nature des erreurs commises, sur leur importance respective et sur les critères d'évaluation qui en découlent est nécessaire en fonction de l'objectif d'apprentissage.

Il est par ailleurs nécessaire, au cours du cycle 4, d'avoir en perspective les attendus du diplôme national du brevet et notamment la place qu'occupe explicitement **la maîtrise de la langue française**<sup>32</sup> dans les conditions d'attribution du diplôme. Outre les compétences exigibles formulées par le socle commun, la description des épreuves de l'examen (note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017) souligne en effet **l'importance de la maîtrise de la langue française**<sup>33</sup> pour l'épreuve orale et celle des compétences langagières et de grammaire pour l'épreuve écrite. Les épreuves de cet examen fondent donc les exigences qu'il convient de satisfaire par l'enseignement dispensé en ce qui concerne **la maîtrise de la langue française**<sup>34</sup> : les équipes pédagogiques doivent veiller notamment à entraîner régulièrement leurs élèves sur des sujets correspondant à ces attendus.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) préparent, en lien avec le conseil scientifique installé auprès du ministre de l'Éducation nationale, la mise en œuvre **d'évaluations**<sup>35</sup> de début d'année, notamment pour la classe de CE1 et la classe de 6e. Ces évaluations éclaireront les enseignants sur les acquis des élèves afin de leur permettre de construire une progression annuelle adaptée et de choisir les meilleurs outils pour un enseignement efficace de l'orthographe, du vocabulaire et de la grammaire.

Le ministre de l'Éducation nationale,  
Jean-Michel Blanquer

<sup>32</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>33</sup> et de la langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>34</sup> et de langue régionale (dans les classes bilingues).

<sup>35</sup> En français et en langue régionale (dans les classes bilingues).

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)